

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2016 A 18H00

| | |
|--------------------------|--|
| Nature de l'acte : | Délibération de principe |
| Domaine d'intervention : | |
| 8 | Domaines de compétences par thème |
| 8.5 | Politique de la ville - habitat - logement |
| Objet : | Compteurs LINKY |

L'AN DEUX MIL SEIZE le 29 septembre à 18h00

Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FAVARS dûment convoqué s'est réuni à la mairie de FAVARS sous la présidence de M. Bernard JAUVION, Maire

Date convocation du Conseil Municipal : **20 septembre 2016**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Votants 12 votants – 12 voix pour

Présents : JAUVION Bernard, BORIE Pierre, BOUILLAGUET Nelly, ROUSSEL Carole, PEYROUX René, AFONSO Georges, JANSEN Régine, REVUE Marcel, FERRIERE Sandrine.

Excusés : DELVERT Michel, PEYRAT Yannick, MONTURET David, SOQUET Salima.

Absent : Sandra MOULY.

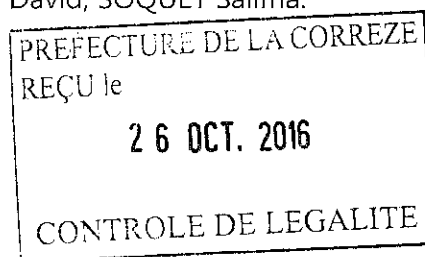
Pouvoirs :

Michel DELVERT a donné pouvoir à Bernard JAUVION

Yannick PEYRAT a donné pouvoir à Nelly BOUILLAGUET

David MONTURET a donné pouvoir à Pierre BORIE

Salima SOQUET a donné pouvoir Georges AFONSO



Secrétaire de séance : Sandrine FERRIERE

Le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre reçue du collectif LINKY et Cie de Tulle et son agglomération concernant la pose de compteurs LINKY dans la commune de Favars. Cette lettre indique également qu'un recensement effectué en juillet 2016 fait ressortir que 230 communes ont refusé la pose de ces compteurs sur leur territoire respectif.

Monsieur le Maire indique que les compteurs communicants (LINKY) sont amenés à remplacer les compteurs actuels d'électricité.

Dans sa lettre, le collectif demande aux élus de donner un avis concernant l'installation des compteurs LINKY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité: *

⇒ considère que le développement de ces compteurs ne peut se faire sans l'autorisation des pouvoirs publics,

⇒

- ⇒ Espère que toutes les garanties en matière de sécurité tant sur le plan de la santé que de la confidentialité ont été prises en considération,
- ⇒ prend en compte les sujets d'inquiétude à l'installation des compteurs LINKY,
- ⇒ indique qu'à ce jour les éléments fournis ne permettent pas de se déterminer.

Fait à Favars le 17 octobre 2016

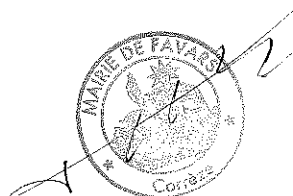
Le Maire,

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/10/16

Publié le : 30/09/16

Au registre sont les signatures

Copie à : Collectif LINKY



Bernard JAUVION.

